



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 22 AOÛT 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du comité
M. Benoît Cassista, citoyen
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal

Mme Pascale Albernhé-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 13 h 03)
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (13 h 14 à 13 h 28)
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
M. Martin Desruisseaux, directeur adjoint – Police
M. Maxime Gagnon, directeur – Police
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (13 h 09 à 13 h 50; retour : 14 h 01)
M. Rudy Hamel, chef de division – Gestion de risque et sécurité civile
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
M. Jean Lamarche, maire (13 h 31 à 13 h 47; retour : 13 h 55 à 14 h 01)
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (arrivée : 13 h 27)
Mme Cindy Moreau, chef de service – Loisirs et vie communautaire (13 h 45 à 14 h 13)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. François Vaillancourt, directeur général (13 h 11 à 13 h 59)

Absences : M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Lévis Ntabiriho, citoyen

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du comité, à 13 h. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

M. Martin Desruisseaux, nouveau directeur adjoint de la Direction de la police, se présente aux membres du comité et les informe qu'une de ses principales tâches consiste à faire des suivis avec les membres du conseil municipal et le Cabinet du maire et à répondre à leurs questions ou requêtes, tout comme le faisait M. Jean-Yves Ouellet. M. Desruisseaux invite les membres du conseil à continuer de communiquer avec le 311 s'ils ont des questions ou des requêtes. Il leur répondra ou, si la demande concerne un règlement municipal, le capitaine Provencher leur répondra.

M. Pierre Montreuil profite de l'occasion pour poser deux questions à M. Maxime Gagnon. Il souhaite obtenir ses commentaires à la suite de l'annonce de la ministre Guilbault plus tôt en matinée et demande, au nom d'une citoyenne, pourquoi le moteur des véhicules de police n'est jamais à l'arrêt. M. Gagnon répond que les retombées de l'annonce de la ministre Guilbault seront positives pour la Ville puisque les subventions pour les traverses piétonnières et scolaires et les avancées de trottoir seront généreuses. Quant à l'assouplissement consenti pour l'installation de radars photo, une étude devra être faite au comité Assurer la mobilité durable dans la Ville puisqu'il s'agit d'un dossier complexe. C'est une bonne idée qui n'est pas simple à mettre en place. En ce qui a trait à la marche au ralenti des véhicules de police, M. Gagnon explique que les moteurs doivent tourner en tout temps, car le temps de connexion des ordinateurs est long (au minimum vingt minutes) et qu'en plus, en hiver, il faut que les vitres des véhicules soient dégivrées.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Jonathan Bradley demande aux membres du comité s'ils consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Les membres consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 27 juin 2023 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Chiens d'assistance dans les commerces de la Ville**

M. Maxime Gagnon annonce avoir reçu une question de Mme Geneviève Auclair au sujet des animaux de soutien émotionnel. Des règles doivent être respectées pour qu'un chien soit reconnu comme chien d'assistance, c'est-à-dire un chien guide, comme un chien MIRA, ou un chien d'assistance officiellement entraîné par un

organisme qui détient une preuve d'entraînement. Un animal de soutien émotionnel est un animal qui reconforte une personne et qui n'a pas été entraîné à cette fin. Une personne qui a un chien d'assistance doit présenter un document attestant de son besoin d'avoir un tel chien. Si un propriétaire de commerce refuse l'entrée à un chien d'assistance, un policier ou une policière ne le forcera pas à accepter le chien dans son commerce, mais lui expliquera la situation (discrimination) et proposera à la personne de porter plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

6. **Impact de la réduction de vitesse à 30 km/h et solutions pour le schéma de couverture de risques**

M. Dany Cloutier informe les membres du comité que cette question a été soulevée au comité Assurer la mobilité durable dans la Ville, mais est discutée au comité Assurer la sécurité des milieux puisque le schéma de couverture de risques relève de ce comité. Une solution pérenne est recherchée pour les quartiers à 30 km/h actuels et à venir et une optimisation de la couverture incendie sera proposée.

M. Rudy Hamel énonce les objectifs de la démarche : expliquer les effets des quartiers à 30 km/h par rapport au schéma de couverture de risques 2022-2026 et favoriser le déploiement de la démarche « Vas-y mollo » tout en préservant le niveau de service à la population. Il souligne que depuis octobre 2022, quarante-six appels ont été reçus de quartiers « Vas-y mollo » et que dans 34 % des cas, le temps de déplacement prévu au schéma de couverture de risques n'a pas été respecté. Cette situation a des conséquences sur l'exonération de responsabilité de la Ville en regard de l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*. La Ville pourrait ainsi être poursuivie pour ne pas avoir respecté son schéma de couverture de risques, ce qui est arrivé à la suite d'un incendie en 2012. Il devient nécessaire de déterminer le niveau de service souhaité par le conseil municipal, le statu quo ou deux scénarios d'optimisation. M. Hamel présente ensuite les étapes à suivre si la Ville souhaite déposer un nouveau schéma : aviser le ministère de la Sécurité publique du non-respect du schéma en vigueur et rééditer un schéma avec de nouvelles conditions et le faire approuver par le ministère, démarche qui comprend une consultation publique et un dépôt au ministre pour approbation.

M. Hamel présente le niveau de service actuel (force de frappe 10 pompiers en 10 minutes pour toutes les rues régulières à 50 km/h qui couvre 58 % des adresses) ainsi que deux propositions de scénario d'optimisation du niveau de service. Le premier scénario offre une force de frappe de 10 pompiers en 10 minutes dans toutes les rues régulières à 30 km/h (actuelles et futures). Pour ce faire, il est nécessaire de réactiver la caserne n° 6 au centre-ville et compter sur quatre pompiers par caserne, ce qui entraîne des coûts assez élevés pour la Ville. Ce scénario permet de couvrir 75 % des adresses. Le deuxième scénario offre une force de frappe de 10 pompiers en 10 minutes dans toutes les rues régulières à 30 km/h (actuelles et futures) en

ajoutant deux pompiers à la caserne n° 2 et un pompier à la caserne n° 3. Les autres casernes compteront quatre pompiers chacune. Cette proposition permet d'envoyer deux camions au lieu de trois sur le site d'un incendie et de couvrir 86 % des adresses, et ce, à un coût raisonnable puisque seules des embauches seront nécessaires. M. Hamel termine sa présentation en recommandant le deuxième scénario. En compagnie de M. Cloutier, il répond aux questions des membres du comité et discute avec eux des coûts, de la couverture élargie, du respect du schéma actuel, des coûts comparativement aux coûts des villes de taille semblable et de la possibilité qu'une baisse de prime d'assurances soit consentie aux citoyennes et aux citoyens de la Ville. M^e Annie Pagé précise que si le comité recommande un scénario, les propositions budgétaires de la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile comprendront les coûts découlant d'une modification du schéma de couverture de risques.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le deuxième scénario (ajout de deux pompiers à la caserne n° 2 et d'un pompier à la caserne n° 3) et de modifier le schéma de couverture de risques en conséquence. Adopté à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 14 h 14 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Jonathan Bradley
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités